

LES MALADIES PROFESSIONNELLES OU A CARACTÈRE PROFESSIONNEL EN RÉGION PACA

**BILAN
2007**


Afin d'améliorer les connaissances sur la santé au travail dans la région, et de construire des indicateurs de suivi, une synthèse des données disponibles concernant les maladies professionnelles et à caractère professionnel est présentée ici à partir des trois éléments suivants : les données provisoires de la caisse de sécurité sociale sur les maladies professionnelles indemnissables (MPI), les déclarations de maladies à caractère professionnel (MCP) parvenues à l'inspection médicale et les MCP observées par les médecins sentinelle dans le cadre du réseau de veille épidémiologique en santé-travail.

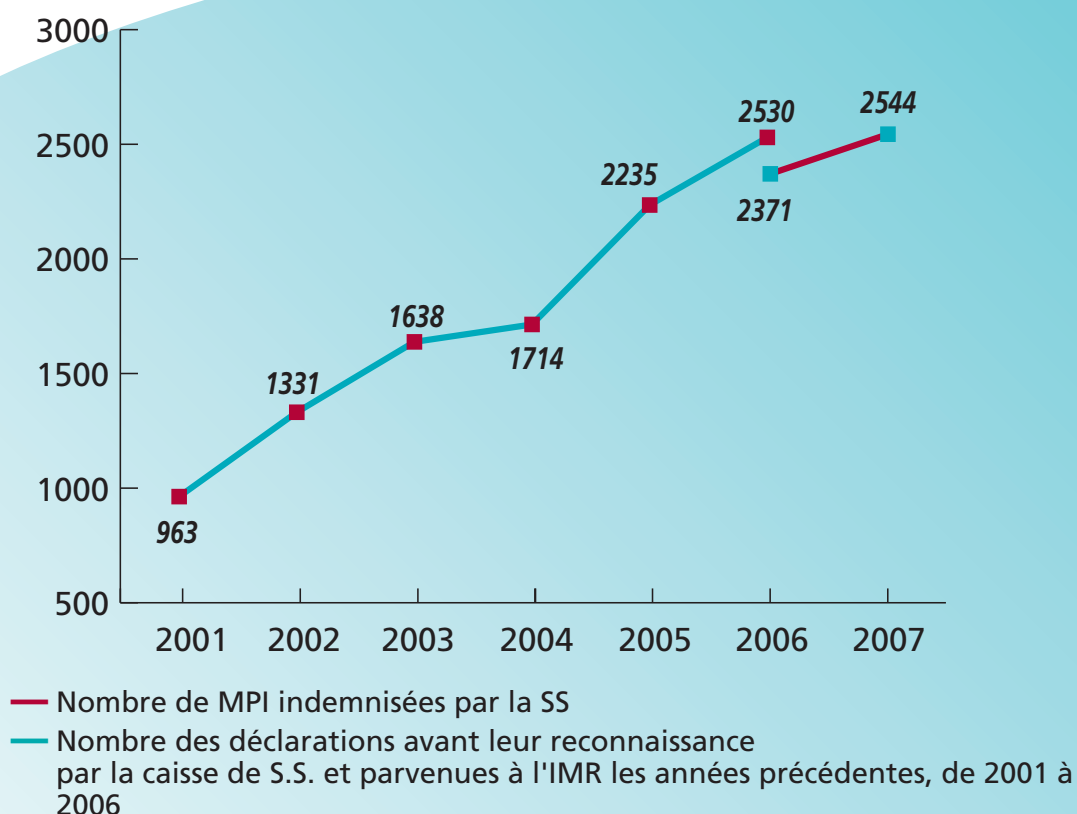
A - MALADIES PROFESSIONNELLES INDEMNISÉES (MPI) EN 2007

En région PACA-CORSE, 2544 MPI ont été indemnisées en 2007.

La tendance à l'augmentation du nombre des reconnaissances des MPI est confirmée par la S.S. (2371 MPI en 2006 contre 2544 MPI en 2007)

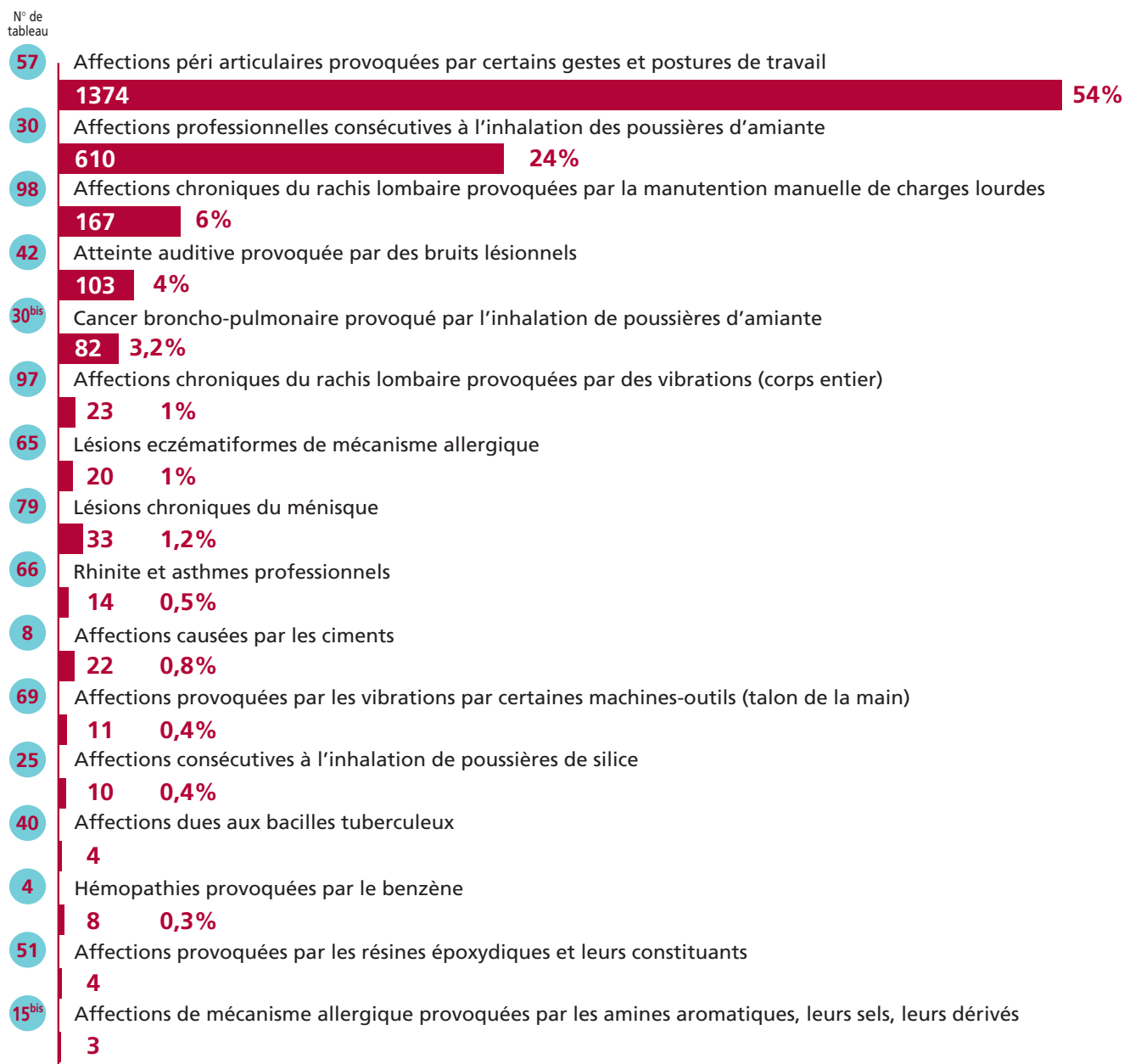
Incidence des maladies professionnelles :

Rapportée à la population salariée de PACA au 31 décembre 2007
(source SS, 1366951 salariés), l'apparition de nouveaux cas de MPI
a concerné 0.18% de la population.



REPARTITION DES MPI PAR PATHOLOGIES

Répartition par tableau de MPI



Parmi les autres MPI, on note :

- (tableau 44) 5 affections provoquées par l'oxyde de Fer
- (tableau 43) 0 affection provoquée par l'aldéhyde formique
- (tableau 61) 1 affection provoquée par le Cadmium
- (tableau 76) 4 affections liées à des agents infectieux ou parasitaires contractées en milieu d'hospitalisation
- (tableau 45) 2 affections par les virus des hépatites A, B, C, D, E

1 - **Les TMS** qui concernent les tableaux 57,69,79,97 et 98, représentent 1608 cas qui représentent 63% de l'ensemble des MPI. Ce sont les plus nombreuses, nous les détaillerons.

2 - **La pathologie respiratoire** représente 29% (738) des maladies professionnelles indemnisées. Elle concerne les tableaux 25, 30, 30 bis, 40, 44, 47, 61, 62, 66, 94, 95. L'amiante reste le principal pourvoyeur de ces indemnisations : 692 MPI, dont 522 cas de pathologies dites bénignes (plaques pleurales, pleurésie,...), 36 asbestoses, 86 cancers et 4 mésothéliomes et 4 syndromes mixtes.

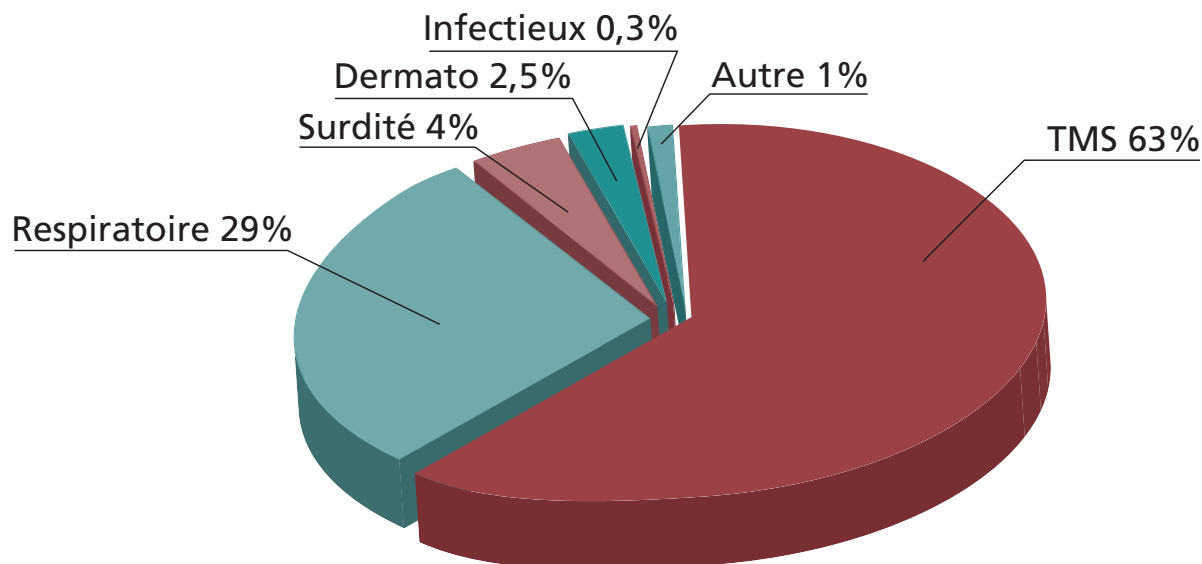
On remarque 4 cas de tuberculoses pulmonaires.

3 - **La surdité professionnelle** (tableau 42) ne concerne que 4 % (103) des MPI.

4 - **Les atteintes dermatologiques** : 2.5 % (65) des déclarations comprennent les tableaux 8, 10, 37, 43, 47, 49, 51, 62, 65, 74, 77, 82, 84, 95.

5 - **La pathologie infectieuse** : 0.3 % (6) des déclarations représentent les tableaux 45 et 76

Répartition par pathologie



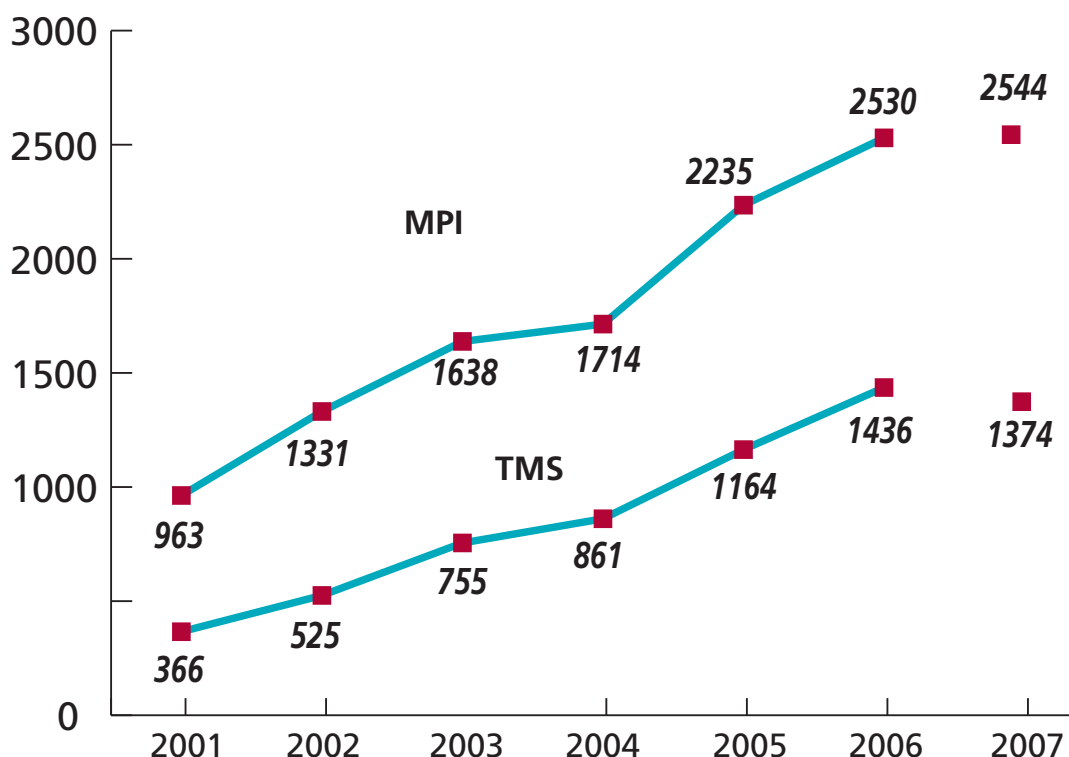
Zoom sur les troubles musculosquelettiques (TMS) indemnis s

En 2007, comme les autres ann es, ces maladies professionnelles sont les plus nombreuses. Les 1608 TMS reconnues (tableaux 57, 69, 79, 97 et 98) repr sentent 63% de l'ensemble des maladies indemnis es.

De mani re plus fine, elles correspondent   :

- tableau n 57 (TMS du membre sup rieur) = 1374
- tableau n 98 (pathologies du rachis lombaire provoqu es par la manutention manuelle de charges lourdes) = 167
- tableau n 97 (affections chroniques du rachis lombaire provoqu es par les vibrations, corps entier) = 23
- tableau n 79 (l sions chroniques du m nisque) = 33
- tableau n 69 (atteintes du talon de la main secondaires aux vibrations) = 11

Evolution du nombre de TMS (Tableau 57) par rapport aux MPI de 2001   2007



B - LES MALADIES A CARACTERE PROFESSIONNEL (MCP)

RECUEIL HORS QUINZAINES

Certaines pathologies liées au travail ne font pas actuellement l'objet d'un tableau de maladie professionnelle. D'autres ne rentrent pas dans les cadres médicaux et administratifs des tableaux de reconnaissance des MPI.

Dans le but d'améliorer la connaissance et de permettre l'évolution des tableaux de reconnaissance de MPI, l'article L.461-6 du code de la sécurité sociale impose à chaque médecin de déclarer tout symptôme ou maladie qu'il estime être en relation avec une activité professionnelle.

Dans les faits, les déclarations ne sont pas nombreuses.

En 2007, 294 déclarations de maladies à caractère professionnel ont été adressées à l'inspection médicale régionale du travail.

Elles émanent principalement de 126 médecins généralistes (42%), de 48 médecins du travail (16 %), de 16 médecins spécialistes (5 %), de la consultation de pathologie professionnelle (5 %) ou des hôpitaux. 39 déclarations nous sont parvenues sans que l'on puisse en déterminer l'origine.

Ces déclarations sont adressées à la DRTEFP dans le cadre institutionnel des maladies à caractère professionnel. A ces 236 MCP, nous avons ajouté les déclarations de maladies professionnelles qui nous sont parvenues et qui n'entrent pas dans les critères de reconnaissance des tableaux de MPI : il s'agit des 44 déclarations de maladies professionnelles hors tableau ou des 14 autres qui entrent dans le cadre des maladies du 4^e alinéa des maladies professionnelles.

REPARTITION DES MCP PAR PATHOLOGIES :

1- Appareil locomoteur

La majorité des signalements, concerne la pathologie de l'appareil locomoteur, avec 135 cas rapportés (46% des cas) dont seulement 6 TMS.

- 38 discopathies étagées dorsolombaires
- 30 pathologies cervicales, cervicalgies, névralgie cervicobrachiale, dégénérescence rachidienne...
- 27 cas d'arthrose, en particulier des mains, des doigts
- 15 gonopathies
- Seulement 6 TMS, 4 syndromes du canal carpien et 2 maladies de Dupuytren

2- Pathologie mentale

Ignorées des maladies professionnelles indemnifiables par la sécurité sociale, ces affections apparaissent 45 fois (16% des cas). Il s'agit de :

- Syndromes anxieux ou dépressifs ou anxiodépressifs (31)
- "Harcèlement" (7)
- Souffrances avec troubles du sommeil
- Stress post-traumatique
- Ou même de spasme coronarien en situation de harcèlement (1)

3- Les cancers

Les cancers qui peuvent être d'origine professionnelle sont plus souvent signalés qu'auparavant, 28 cas en 2007, contre 18 en 2006, ce qui fait de ces déclarations de MCP un outil d'alerte particulièrement utile.

- 12 syndromes myéloprolifératifs, leucémies, lymphomes, anémies...
 - o L'âge moyen est de 55 ans
 - o Les expositions rapportées concernent les carburants, les peintures et les solvants.
 - o Un seul cas d'exposition à des rayonnements ionisants.
- 2 autres cas d'altération du système immunitaire peuvent être rapprochés de cette catégorie d'affections.
- 8 cancers du rein, ou de l'appareil urinaire sont rapportés
 - o Les malades sont assez jeunes, 48 ans en moyenne
 - o Tous appartiennent au secteur de l'industrie
 - o Les expositions chimiques incriminées sont les carburants, les halogénés, les fumées de soudure, des solvants...
- 4 cancers des cordes vocales
 - o Ils ont 48 ans en moyenne
 - o Ils appartiennent au secteur de l'industrie
 - o Les fumées de soudage sont rapportées 3 fois
- Autres cancers
 - o 3 cancers pulmonaires, attribués aux gaz, fumées, soudure ou solvants
 - o 1 cancer de la thyroïde, attribué à des solvants.

4- Dermatologie : 17 signalements

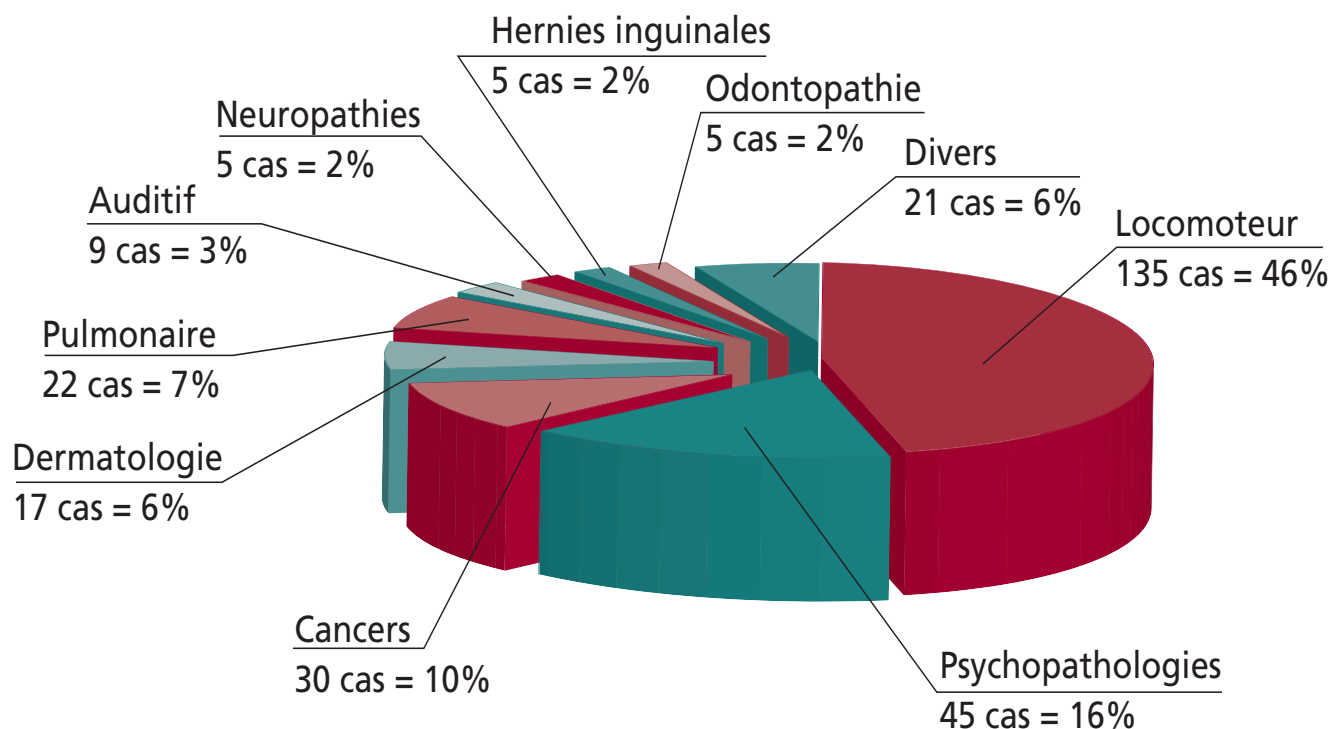
- Les allergies sont rapportées 12 fois, allergies, eczémas, dermites
 - o Elles touchent surtout les professionnels de l'entretien, de la santé, du commerce
- Une gale, un panaris, des maladies infectieuses affectent le secteur de la santé et de l'action sociale.

5- Pathologie pulmonaire : sont rapportés ici 22 cas :

- Le secteur du BTP (5 fois) semble à l'origine d'emphysème, de fibrose, de bronchites.
- Les broncho-pneumopathies obstructives ou les asthmes sont reliés à des expositions aux produits chimiques, solvants, fumées, soudure, dans les secteurs variés de l'industrie, du commerce, de la santé et de l'entretien, 11 fois.
- Le secteur santé rapporte 2 infections à chlamydia

6- Les autres pathologies concernent

- 9 affections de l'oreille ou de l'appareil auditif sont représentés par des surdités, des acouphènes, des infections.
- 5 troubles neurologiques, dont 2 troubles dyskinétiques, parkinson et apparentés, liés à des produits chimiques, halogénés ou solvants, une intoxication chimique chronique, un syndrome méningé post vaccinal.
- 5 hernies inguinales en rapport avec la manutention de charges lourdes
- 5 caries dentaires dues à l'exposition aux vapeurs de sucre,
- 2 grossesses pathologiques seraient liées à des solvants, vernis.



Principaux secteurs d'activité concernés par l'ensemble des MCP :

- BTP (53 déclarations)
- Commerce (94 déclarations)
- Industrie (62 déclarations)
- Secteur santé et action sociale (40 déclarations)
- Services, entretien (20 déclarations)
- Transport (5 déclarations)
- Services collectifs, sociaux, personnels (17 déclarations)

Principaux risques signalés :

- Contraintes posturales (129 déclarations)
- Facteurs organisationnels et relationnels (44 déclarations)
- Risque chimique (44 déclarations)
- Fibres et poussières et fumées (32 déclarations)
- Risque biologique (10 déclarations)

Zoom sur les cancers professionnels

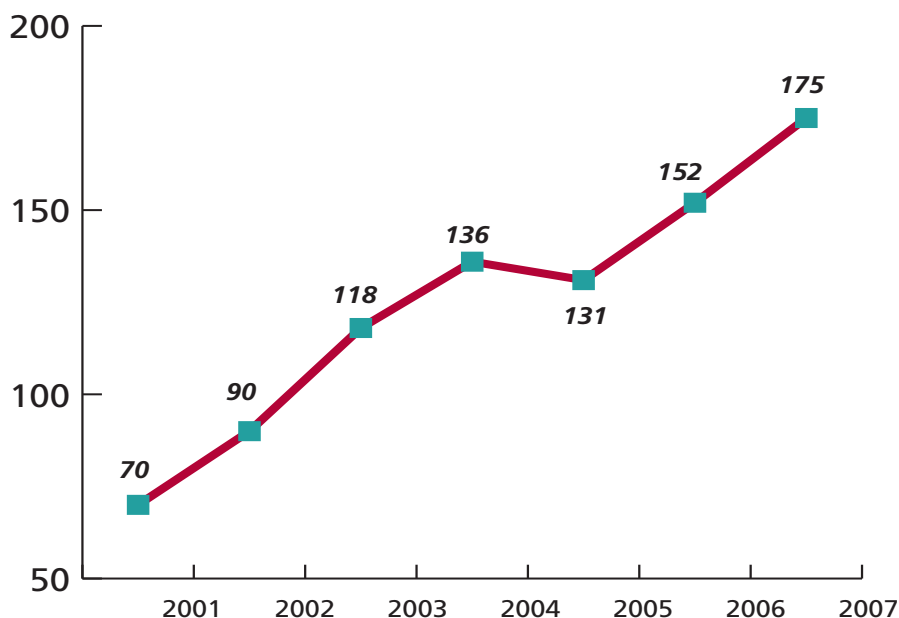
Ils méritent une attention particulière du fait de leur gravité et de leur importance dans la région. Après avoir étudié ceux qui ont été reconnus par la SS, nous ajouterons ceux qui nous sont parvenus dans le cadre des MCP.

On dénombre 86 cancers bronchopulmonaires et 44 mésothéliomes de la plèvre ou du péritoine, liés à l'amiante, 8 hémopathies liées au benzène, 3 autres attribuées aux rayonnements ionisants, 2 cancers de vessie dus aux amines aromatiques, 2 cancers dus aux goudrons, 2 cancers de l'ethmoïde consécutifs à l'inhalation de poussières de bois soit 6%(147) des MPI indemnisées.

Le dispositif des maladies à caractère professionnel enregistre, on l'a vu, 28 affections malignes.

175 cancers professionnels peuvent être recensés en 2007.

**Evolution
du nombre de cancers
reconnus en MPI
et déclarés en MCP
de 2001 à 2007**



C - LE RESEAU DE VEILLE EPIDEMIOLOGIQUE SUR LES MCP

Comme on vient de le voir, les déclarations de MCP hors quinzaines, qui parviennent à l'inspection médicale tout au long de l'année, mettent en évidence des pathologies différentes de celles qui sont indemnisées par la SS. Elles ne permettent pas d'estimer ni qualitativement ni quantitativement les pathologies professionnelles du terrain. Il semblerait que les médecins utilisent ce circuit de déclaration pour nous alerter sur des pathologies particulièrement graves ou à leurs yeux caractéristiques de l'exposition professionnelle.

Afin d'améliorer les performances de ce dispositif de surveillance en milieu de travail, depuis 2006, la DRTEFP PACA, en relation avec l'InVs et la CIRE-SUD (cellule interrégionale d'épidémiologie) a lancé un programme de veille épidémiologique à l'attention des médecins du travail de la région.

Environ 30% d'entre eux ont adhéré au programme et ils ont déclaré de manière exhaustive pendant deux quinzaines par an toute pathologie observée en lien avec l'activité professionnelle des salariés examinés.

Dès 2006 les résultats du réseau de médecins du travail sentinelles en veille sur les MCP ont mis en évidence et chiffré les observations quotidiennes des médecins.

Environ 5% des salariés tout venant sont atteints d'au moins une pathologie en relation avec leur activité professionnelle.

La moitié d'entre eux présentent un trouble musculosquelettique et le quart d'entre eux est atteint de symptômes de gravité variable, en lien avec la souffrance au travail.

Même si ce résultat était déjà pressenti, c'est la première fois qu'il a été chiffré dans la région.

Enfin, dans notre région les atteintes à la santé en relation avec l'exposition au bruit atteignent 9% des signalements (prévalence 0.5%), ce qui était inattendu mais révèle peut-être d'une exposition régionale à cette nuisance particulièrement forte.

Les résultats définitifs et détaillés de ces observations produites par le réseau de médecins sentinelle en 2006 et en 2007 seront publiés début 2009 et diffusés.

CONCLUSION

Le nombre de maladies professionnelles indemnisées augmente régulièrement dans la région. L'étude des MCP déclarées en routine par les médecins et surtout les résultats obtenus par le réseau des médecins sentinelle de la région permettent de construire des indicateurs de santé au travail qui doivent être complétés par d'autres afin d'orienter nos actions de prévention dans les entreprises.

Les TMS représentent 63% d'entre elles et les pathologies pulmonaires, surtout celles qui sont liées à l'exposition à l'amiante, 29%.

Les déclarations hors quinzaines des MCP recueillies auprès de l'ensemble de tous les médecins nous alertent notamment sur les risques émergents tels que les risque psychosociaux et les risques de maladies cancéreuses liées à un certain nombre d'agents chimiques. Ces signalements pour cancers sont en nette augmentation, probablement liée à une meilleure sensibilisation des salariés et des professionnels à ces risques.

Le réseau de veille épidémiologique en santé au travail sur les MCP permet de construire des indicateurs de veille et de suivi plus pertinents sur l'état de santé de la population au travail. Les TMS, les pathologies de l'appareil locomoteur ont la première place, mais les troubles psychiques en rapport avec des situations de travail émergent grâce à ce système de veille sanitaire en santé au travail, de même que les atteintes auditives. Aucun cancer n'est signalé sur cette période d'un mois d'observation.

La complémentarité de ces trois sources de données sur les pathologies professionnelles est évidente :

- La SS indemnise les maladies professionnelles déjà bien connues sur des critères de reconnaissance fixés dans les tableaux de MPI.*
- Le dispositif de déclaration des MCP permet aux médecins de signaler des événements médicaux qui méritent attention: maladies émergentes, cancers ou pathologies graves ou inhabituelles mais liées à un contexte professionnel précis. Il serait souhaitable que ces signalements soient plus nombreux.*
- Le réseau de veille épidémiologique par quinzaines des médecins du travail de la région permet de construire des indicateurs sur la morbidité professionnelle quotidienne.*

Ces résultats confirment bien l'intérêt des priorités du Plan Santé Travail, en particulier en ce qui concerne les TMS, les cancers ainsi que les facteurs psycho-sociaux. Ils permettront aux nouvelles structures comme les CRPRP de construire les actions de prévention en milieu professionnel.

MIRT : Marie-Hélène CERVANTES.

Remerciements à N. CAZEAUX, CRAMSE, Dr Yvan SOUARES, épidémiologiste InVs/DST

Tous nos remerciements vont aux médecins du travail qui adhèrent au réseau de veille épidémiologique sur les maladies à caractère professionnel.

Sans eux, les connaissances régionales en santé travail seraient moins riches. L'ensemble des médecins du travail de la région sera sollicité en 2009, nous espérons une participation encore plus importante.



Direction régionale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle de Provence-Alpes-Côte d'Azur
180, avenue du Prado - 13285 MARSEILLE cedex 08
téléphone : 04 91 15 12 12 - télécopie : 04 91 81 45 98
Directeur de la publication : Gérard CASCIINO, Directeur Régional
Rédaction : Marie-Hélène CERVANTES, médecin inspecteur régional du travail
Conception maquette : Véronique VIDAL-BATILLIOT, Chargée de communication
Impression : Imprimerie GATUSSO - © 04 42 70 70 70

n° ISSN 1628-8068
Dépôt légal 5 juin 2008